



Dispense de préavis en cas de démission

Par **jedi**, le **13/02/2008** à **12:08**

Bonjour,

D'après mon contrat de travail (CDI à temps partiel), je suis liée à un préavis d'une durée de trois mois.

Puis-je en être dispensée si je trouve un autre poste qui exige une embauche rapide ?